

LIGNE SOS VIOL : 122



INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE
INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE

[Accueil](#)[A propos de nous](#) ▾[Cadre légal](#)[Actualités](#)[Statistiques](#) ▾[Fondation Briser le silence](#) ▾[Multimédias](#) ▾[Contact](#)

Données statistiques

[Home](#) / [Données statistiques](#)

Données statistiques

I. Etat des lieux

1.1 Situation des violences sexuelles en RDC

Selon le rapport 2013 publié par le Ministère du Genre, il est fait état des statistiques ci-après pour 7 provinces (Bandundu, Bas-Congo, Nord Kivu, Sud Kivu, Province Orientale, Kinshasa et Katanga) : En 2013, 25.612 cas rapportés (cas déclarés mais non prise en charge et difficilement vérifiables) et 19.937 cas incidents (données reçues des structures de prise en charge et qui sont plus prise en compte par le Gouvernement car elles sont vérifiables).

- Pour les cas rapportés, il y a eu une augmentation de 62% par rapport à 2011 et 36% par rapport à 2012.

- Pour les cas incidents, il y a eu une augmentation de 47% par rapport à 2011 et 27% par rapport à 2012. Cette tendance baissière est due au fait qu'il y a de plus en plus de dénonciation.

Provinces les plus touchées :

- Sud-Kivu : 5.028 en 2012 contre 10.706 en 2013.
- Nord-Kivu : 7.075 cas en 2012 contre 6.898 en 2013, soit une baisse de 3%
- Province Orientale : 3.667 cas en 2012 contre 2.758 en 2013, soit une baisse de 25%

Répartition territoriale

-  • Bukavu 2510 cas rapportés
-  • Mwenga (1869 cas rapportés dont 1263 cas incidents)
-  • Rutshuru 1.794 cas rapportés dont 1.529 cas incidents
- Kalehe 1.564 cas rapportés dont 1.253 cas incidents
- Masisi 1.492 cas rapportés dont 1086 cas incidents
- Uvira 1.488 cas rapportés dont 785 cas incidents
- Lubero 1.237 cas rapportés dont 1.035 cas incidents
- Walungu 981 cas rapportés dont 463 cas incidents
- Beni 846 cas rapportés dont 589 cas incidents
- Ville de Goma 814 cas rapportés et incidents
- Shabunda avec 801 cas rapportés dont 592 cas incidents.

Lieux d'incident : domicile de l'auteur 25%, de la survivant(e) 20% ; brousse ou forêt 20% ; champs 17% ; route 5%, sur le chemin (de l'école, cours d'eau, lieu de travail et autres) 13%.

Etat matrimonial des survivantes : Célibataires 52% ; Mariées 30% ; Veuves 10% ; Divorcées 7 %.

Profil des auteurs : Civils 54,9% ; Miliciens 36,6% ; FARDC/PNC 8,5%.

Age moyen des victimes : 13 à 15 ans

Age moyen des auteurs : 26 à 40 ans

1.2 Situation des enfants soldats

Selon le rapport de la mise en œuvre du Plan d'Action des FARDC pour la lutte contre le recrutement et l'utilisation d'enfants ainsi que les autres violations graves des droits de l'enfant par les Forces Armées et les Services de Sécurité couvrant la période allant du 2ème semestre 2013 au 1er semestre 2014, il est fait état de la situation ci-après :

Séparation et Protection

- Accès de la MONUSCO et de l'Unicef aux cantonnements militaires et autres sites militaires pour la vérification de la présence des enfants à tous les cantonnements malgré la situation sécuritaire d'opération post-conflit.
-  • 5.609 enfants dont 4.858 garçons et 751 filles étaient démobilisés par l'Unité d'exécution du Programme National de Désarmement, Démobilisation, et Réinsertion (UEPNDDR) .



Réponse

5.609 enfants assistés dont :

- 3.927 enfants soit 70% placés dans les centres de transit et d'orientation (CTO),
- 1.402 enfants soit 25% placés dans les familles d'accueil transitoire (FAT)
- 280 enfants soit 5% dans les foyers des jeunes autonomes (FJA).

Prévention

Lancement en 2013 de la campagne « Plus jamais de Kadogo » dans les Provinces du Sud-Kivu, Nord-Kivu, Katanga et dans le district de l'Ituri (Province Orientale).

L'élaboration d'un plan de communication 2014 à 2016 ;

Organisation d'une émission télévisée « La voix de l'enfant » avec les enfants reporters sous le thème : « Mettre fin aux violences envers les enfants ».

La désignation officielle de deux Porte-voix (Noel NGIAMA et Junior NZITA, ex-

enfant soldat et écrivain) pour la campagne de vulgarisation « plus jamais de Kadogo ».

Le lancement en 2014 de la chanson « Plus jamais des Kadogo ».

Lutte contre l'impunité

La déclaration au mois d'octobre 2013 du Vice Premier Ministre et Ministre de la Défense sur la poursuite de toute personne ayant commis des violations des droits de l'enfant et qui sont intégré ou en voie d'intégration dans les FARDC.

L'instruction en novembre 2013 de l'Auditeur Général près la Haute Cour Militaire aux auditeurs militaires supérieurs près les Cours Militaires de l'Equateur et du Sud-Kivu aux fins de rechercher, arrêter et poursuivre pour recrutement d'enfants Messieurs GWITI MUCHOMA BAHANI, USSAMA

 NDUKUCHE, HABARUGIRA RANGIRA Marcel, tous membres du groupe armé

 Nyatura détenus à la prison de NDOLO.

 La détention de Monsieur GWITI MUCHOMA BAHANI pour enlèvement et conscription d'enfants.

Condamnation de Thomas LUBANGA par la CPI grâce à la collaboration de la RDC.

II. Progrès réalisés par la RDC

2.1 Lutte contre le recrutement d'enfants

- 46 087 enfants associés aux forces et groupes armés (EAFGA) sortis des rangs militaires pour retrouver une vie familiale et sociale normale ;
- 15 365 enfants pris en charge dans l'éducation formelle ;
- 30 722 enfants pris en charge dans la formation professionnelle ;
- 208 écoles appuyées ;
- 417 structures d'apprentissage professionnel appuyées ;
- Ordonnance Loi n° 14/022 du 08 juillet 2014 portant nomination d'un Représentant personnel du Chef de l'Etat chargé de la lutte contre les violences sexuelles et le recrutement des enfants.

- Création du Groupe de Travail Technique Conjoint Gouvernement (interministériel présidé par le Ministère de la Défense) et les agences des Nations Unies ;
La décentralisation des activités du GTTC par l'installation du GTTC provincial du Nord-Kivu, du Sud Kivu, de la Province Orientale et le processus en cours dans la province du Katanga ;
- L'intégration de la question des enfants associés aux forces et groupes armés dans le Plan Global DDR III ;
- Enquête conjointe en cours initiée par le Représentant Personnel et l'Unicef sur le bilan actuel de la démobilisation sur terrain en RDC ;
- Déclaration sur les progrès réalisés par la RDC de la Présidente du Groupe de travail du Conseil de Sécurité des Nations Unies sur les enfants et les conflits armés lors de sa visite d'évaluation en décembre 2014.



2.2 Lutte contre les violences sexuelles : plus de 50 décisions en 6 mois incluant des hauts gradés

- Rutshuru/octobre 2014 : 10 condamnations allant de 14 à 20 ans d'emprisonnement à l'égard de militaires et policiers et des dommages et intérêts allant de 1.000 à 5.000\$;
- Masisi/octobre 2014 : 14 condamnations allant de 14 à 20 ans d'emprisonnement à l'égard de militaires et policiers et des dommages et intérêts allant de 1.000 à 5.000\$;
- Kananga/Novembre 2014 : Condamnation du Commissaire Provincial adjoint de la Police National Congolaise, le Colonel NKUMU à 10 ans de servitude pénale principale, à 100.000 \$ des dommages et intérêts et sa révocation de la PNC ;
- Kinshasa/novembre 2014 : Première condamnation d'un Général des FARDC, Général KAKWAVU ex-seigneur des guerres à 10 ans de servitude pénale principale et à 100.000 \$ des dommages et intérêts ;
- Bukavu/décembre 2014 : condamnation du colonel « 106 » à 20 ans de servitude pénale principale ;

- Déclaration du 16 décembre 2014 du Représentant Spécial du Secrétaire Général des Nations Unies pour la lutte contre les violences sexuelles en conflits, Madame Zainab Bangura, sur les progrès réalisés par la RDC en matière de lutte contre l'impunité pour les violences sexuelles ;
- Signature Arrêté Ministériel mettant en place le comité de pilotage du Plan d'Action des FARDC pour la lutte contre les violences sexuelles ;
- Prise en charge par le Chef de l'Etat de l'opération en Afrique du Sud de la fillette AMNAZO ABEDI, survivante des violences sexuelles et appui institutionnel à l'hôpital Heal Africa (Goma) ;
- Signature d'un Protocole d'Accord avec l'INPP pour une étude de faisabilité à Goma afin d'assurer la réinsertion économique via la formation socio-professionnelle des victimes violences et enfants démobilisés ;
- Accélération des 22 cas de jugements à Bunia et Beni pour les auteurs de violences sexuelles ;
- Recensement et publicité télévisée des décisions de justice condamnant les violeurs avec la collaboration de la Haute Cour Militaire, du Journal Officiel, de l'Auditorat Général et des Experts Indépendants ;
- Sur fonds du Gouvernement via le Bureau du Représentant Personnel, l'informatisation de la base des données de l'Auditorat Général pour aider à retracer les statistiques de saisine judiciaire pour viol auprès de l'Auditorat ;
- Mise en place d'un comité scientifique pour l'implantation d'un Jardin de mémoire : reconnaissance institutionnelle et exercice de réconciliation nationale interne en faveur des femmes violées des suites de 10 ans de guerre « importée » ;
- Fonds de réparation : Groupe de travail d'actualisation sur le texte et les mécanismes financiers y relatifs pour les victimes des violences sexuelles ;
- Mise en place d'une ligne de secours centre appel : pour les victimes des violences sexuelles afin de leurs apporter une assistance judiciaire ou médicale ;



- Publication et diffusion du bulletin d'information afin de recenser et diffuser les progrès collectifs des autorités et institutions congolaises de la lutte contre les violences sexuelles et le recrutement d'enfants.

III. Obstacles

- Fiabilité de l'outil statistique de façon structurelle (INS) : stabiliser la démarche et la structurer pour migrer d'un système localisé dans un ministère vers l'outil national statistique officiel de la RDC ;
- Politique générale : communication et visibilité sur les progrès décrits plus haut en termes de perception institutionnelle (RDC capitale de viol) coûts importants non budgétés ;
- 
 • Réponse pérenne de normalisation sociale : Réinsertion économique des enfants démobilisés et des femmes victimes de viol ;
- 
 • En ligne avec la politique gouvernementale : Meilleure coordination des interventions et clarté sur les actions des partenaires
- 
 (cartographie/mapping) tant au niveau des ONGS que des bailleurs de fonds (cas du projet de la Banque Mondiale d'un montant de 106,96 millions USD destiné aux pays de la région des Grands lacs pour la période 2014-2018 et lancé après la visite en mai 2013 du Président de la Banque Mondiale et du Secrétaire Général des Nations Unies dans la région et dont il est malaisé de comprendre l'itinéraire de mise en œuvre) ;
- Retard constaté dans la mise en œuvre du DDR III ;
- Situation sécuritaire encore fragile dans certaines régions de l'Est du pays et nécessité impérieuse de consolidation de paix par un monitoring de la région des grands lacs.

IV. Perspectives

- Dossier enfant-soldats : élaboration d'une feuille route des actions prioritaires pour obtenir le delistage de la RDC ;

- Dossier violence sexuelle : mobilisation et plaidoyer plus visible dans l'opinion sur cette problématique.

.../...



OBJECTIF DU BUREAU	ADRESSE	LIGNE SOS VIOL	DÉRNIERES NOUVELLES
<p>f Soutien et renforcement</p> <p>✉ de la</p> <p>🐦 coordination, la facilitation et la collaboration entre les acteurs nationaux et internationaux œuvrant dans la lutte contre les violences sexuelles et le recrutement d'enfants dans les groupes armés en RDC.</p>	<p>Boulevard du 30 juin, Immeuble Crown Tower bureau 1206, Kinshasa, Gombe</p> <p></p>	<p>APPELEZ LE 122</p> <p>CONTACTEZ-NOUS PAR MAIL</p>	<p>› Vernissage Bulletin des Arrêts de la Haute Cour Militaire sur les violences faites aux femmes</p> <hr/> <p>› RESUME EXECUTIF DU BULLETIN DES ARRETS DE LA HAUTE COUR MILITAIRE</p> <hr/> <p>› 19 JUIN : JOURNÉE INTERNATIONALE DE LUTTE</p>